



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation de Région académique
A l'information et à l'orientation**

DRAIO n° 24-519
Affaire suivie par :
Geneviève SAINT-HUILE
DRAIO
Marie BROUQUET
DRAIO Adjointe

Mél : draio@region-academique-hdf.fr

Lille, le 25 novembre 2024

La Rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Le Recteur de l'académie d'Amiens

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
59000 Lille
03.20.15.66.50

Rectorat d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens Cedex 9
03.22.82.39.20

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
public du second degré
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

S/c de Madame et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'Éducation nationale

Objet : Politique d'orientation en région académique – Années 2024-2027

Le renforcement de la politique d'orientation constitue un axe prioritaire et réaffirmé en région académique et un levier essentiel de notre politique d'égalité des chances.

La lutte contre les déterminismes sociaux, de territoire et de genre et la déconstruction des mécanismes d'autocensure, liées aux représentations des différentes voies de formation et du monde du travail, doivent être une priorité tout au long de la scolarité des élèves.

L'orientation des élèves se construit dès la classe de cinquième. Le collège représente ainsi un maillon essentiel de notre politique d'orientation qui doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière, bien en amont du palier des choix d'orientation de fin de troisième.

L'aide à l'élaboration des choix d'orientation nécessite un dialogue régulier et constructif et sur le long terme entre les élèves, les familles et les équipes éducatives, et particulièrement pour les parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment ceux qui relèvent du champ médical, du handicap.

La plus grande attention doit être portée aux parcours des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

En région académique, près de 70% de la population de plus 15 ans possède un diplôme au moins égal au DNB quand au niveau national, ce taux atteint près de 80%.

De plus, seule 22% de la population régionale est diplômée de l'enseignement supérieur, alors qu'au niveau national, ce taux s'élève à 27%.

Dans le même temps, la région fait état de besoins en ingénieurs, techniciens et cadres dans plusieurs domaines, comme ceux du Numérique, du Bâtiment-Travaux Publics, de la Production ou encore de la Santé.

Quel que soit le territoire, il s'agit ainsi de permettre aux élèves de construire un parcours d'orientation mobile et ambitieux toujours mieux ajusté à leurs compétences et à leurs aspirations, en ouvrant leurs horizons.

Principes généraux de la politique d'orientation

1. Créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative, progressive et ambitieuse

Une approche éducative de l'orientation permet à chaque élève de développer tout au long de sa scolarité les compétences à s'orienter et lui donne des repères pour construire progressivement son parcours de formation.

Des actions spécifiques sont mises en œuvre au sein des établissements dans le cadre des heures dédiées. S'y ajoutent des temps forts tels que : les semaines de l'orientation, des journées de découverte des métiers et des formations, des périodes d'observation en milieu professionnel et d'immersion dans l'enseignement supérieur, les forums et journées portes ouvertes des établissements.

2. Valoriser la diversité des parcours pour la réussite de chacun

Une voie professionnelle ambitieuse

En région académique, de nombreuses familles sollicitent la voie professionnelle à l'issue du collège.

1 collégien sur 2 issus de l'éducation prioritaire choisit en fin de troisième la voie professionnelle, contre 4 collégiens sur 10 hors éducation prioritaire.

Afin de diversifier les choix et faire évoluer les représentations de la voie professionnelle comme un lieu de possibles et d'ambition pour tous les élèves, l'information sur l'ensemble des spécialités est à renforcer.

Depuis la rentrée 2024, un parcours différencié est mis en place en classe de terminale pour permettre aux élèves :

- de mieux préparer leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et améliorer leur réussite,
- de soutenir l'employabilité de ceux souhaitant s'insérer directement après le baccalauréat, et ainsi améliorer les taux d'accès à l'emploi post-diplomation.

Un accompagnement des parcours par la voie de l'apprentissage

En région académique, près de 3 élèves sur 10, s'orientant vers la voie professionnelle, souhaitent poursuivre leurs parcours de formation par le biais de l'apprentissage.

La mixité des parcours au lycée professionnel, dans la recherche d'une plus grande complémentarité entre la voie scolaire et l'apprentissage, permet de sécuriser le passage d'une voie à l'autre sans créer de rupture dans le parcours de formation du jeune, luttant ainsi contre le décrochage scolaire.

Une voie technologique confortée

L'intérêt pour la voie technologique reste mesuré. Les décisions d'orientation vers les séries technologiques représentent 30% des décisions d'orientation post seconde. Néanmoins, ce taux profite essentiellement à l'orientation vers la filière STMG (15,4% des décisions d'orientation).

Pour pallier cette situation, des actions d'information et de découverte de l'ensemble des séries technologiques sont à proposer aux collégiens et aux lycéens à l'échelle du territoire notamment lors des temps dédiés à l'orientation.

Notre objectif est notamment d'engager plus de jeunes dans un projet de poursuite d'études en STI2D, STL ou ST2S, et de permettre une meilleure connaissance des attendus et finalités de la filière STMG. L'orientation vers cette série doit être choisie et pensée en cohérence avec un projet construit de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur qui réponde aux enjeux du monde économique et professionnel de la région Hauts-de-France.

Une voie générale diversifiée

Il convient de poursuivre les efforts engagés par les équipes pédagogiques et les personnels d'orientation pour diversifier le choix des enseignements de spécialité et des parcours vers l'enseignement supérieur.

L'objectif est d'enrichir les choix de parcours d'orientation post-baccalauréat. Les enseignements de spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI) et Sciences de l'ingénieur (SI) restent insuffisamment choisis par les élèves (12,04% et 4,53%) et tout particulièrement par les filles alors qu'ils permettent de nombreuses possibilités de poursuite d'études et d'insertion professionnelle qui doivent être mieux valorisées.

3. Favoriser la découverte du monde économique et professionnel

Afin d'éviter une orientation « subie », il est nécessaire de renforcer l'information sur les métiers par le biais d'un éclairage plus approfondi sur les débouchés et les conditions d'insertion, associé à un travail sur les représentations. Tout au long du parcours de formation, on veillera à saisir toutes les opportunités de rencontre des jeunes avec le MEP, notamment en collège, dès la classe de cinquième avec la découverte des métiers. Au lycée, l'approfondissement des connaissances du monde économique et professionnel est opéré, en LP par le biais des PFMP et en LEGT par le stage en classe de seconde.

Pour coordonner les actions pédagogiques relatives au monde économique et professionnel à destination des élèves et des équipes éducatives, la Cellule de Région Académique à l'Orientation et à la Relation Ecole-Entreprise, co-pilotée par la DRAIO et la DRAFPIC, assure la cohérence et la complémentarité des actions et ressources en région.

La plateforme Avenir(s), à destination des élèves et des équipes éducatives, sera disponible d'ici la fin 2024. D'ores et déjà, l'Onisep met à leur disposition un ensemble de ressources et de services en libre accès. Le programme Avenir(s) vise à offrir à tous les jeunes les outils pour construire progressivement et sereinement leurs projets d'orientation, leur parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle.

4. Encourager la mobilité

Le manque de mobilité provoque chez une partie des jeunes une tendance à privilégier la proximité géographique dans leur choix d'orientation, parfois au détriment de parcours répondant pourtant davantage à leurs aspirations. Une plus large information sur la scolarisation en internat devrait faciliter l'accompagnement à la mobilité, axe majeur de la politique de région académique. Une meilleure connaissance des aides financières vise à lever ces freins à la mobilité très fortement corrélés aux déterminismes, genrés et territoriaux.

5. Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons

L'égalité entre les filles et les garçons est un enjeu majeur tant au niveau individuel (épanouissement, liberté de choix, valeurs, etc.) que sur le plan socio-économique. Des leviers d'actions visent à permettre aux adolescents et aux adolescentes de se projeter dans une plus grande variété de possibles, dans le but de permettre aux élèves de gagner en confiance et ainsi de se sentir capables de réussir quels que soient les formations, les métiers et les carrières envisagées. L'engagement dans le dispositif des cordées ou le label Egalité permet de concourir à cet objectif.

6. Encourager la persévérance et lutter contre le décrochage scolaire

La politique de région académique s'inscrit dans la volonté nationale d'offrir à chaque jeune un parcours ambitieux et sécurisé, lui garantissant l'accès à la qualification et à la formation. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'assurer à chaque élève la continuité de son parcours de formation jusqu'à l'obtention du diplôme préparé. La mobilisation de toute la communauté éducative doit permettre à la fois, de favoriser la persévérance et de proposer à chaque jeune en situation de décrochage une solution personnalisée. La pluralité des dispositifs de prévention du décrochage scolaire permet une prise en charge au sein de l'établissement, notamment à travers le Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI) pour des élèves identifiés lors des réunions du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS). Cette prise en charge peut également être complétée par l'action de nos partenaires dans le cadre du PAFI « Tous Droits Ouverts », autre outil de prévention du décrochage, qui permet de répondre à la diversité des situations et offre des perspectives nouvelles et inédites pour sécuriser les parcours des élèves au lycée.

7. Améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur

Favoriser l'ambition des lycéens de la région académique et permettre à chacun de poursuivre et de réussir des études dans la voie qu'il a choisie est un objectif à atteindre.

Les Cordées de la réussite, les Internats d'Excellence, les Cités éducatives, les Campus connectés et plus largement tous les dispositifs d'égalité des chances sont à mobiliser pour favoriser un meilleur accès et une meilleure poursuite d'études dans l'enseignement supérieur aux jeunes de la région.

La politique volontariste menée en région académique grâce à la fixation de taux de boursiers supérieurs à l'attendu dans la plate-forme Parcoursup, aux places réservées en STS pour les lycéens professionnels et en BUT

pour les lycéens de la voie technologique sont autant de leviers destinés à conduire les élèves vers les filières de l'enseignement supérieur où leurs chances de réussite sont les meilleures.

La généralisation du parcours de consolidation en BTS en cette rentrée 2024 est un atout supplémentaire pour la réussite des bacheliers dans ces sections.

Il conviendra enfin de renforcer les choix d'orientation des élèves vers les CPGE : les lycéens et lycéennes des Hauts-de-France ne sont que 22% à demander cette formation à l'issue du baccalauréat, soit 4,4 points de moins que sur l'ensemble du territoire national, alors que de nombreuses places restent encore vacantes dans les CPGE.

Mise en œuvre de la politique d'orientation 2024-2027 : le Programme Pluriannuel d'Orientation

Cette politique d'orientation permettant de favoriser le choix de parcours de formation ambitieux se doit d'être envisagée dans une démarche pluriannuelle au plus près des territoires. Chaque établissement définit ainsi ses axes prioritaires, formalise une stratégie et un plan d'actions, pour accompagner le parcours d'orientation de chaque élève, tout au long de sa scolarité. Cette réflexion est formalisée par un **Programme Pluriannuel d'Orientation (PPO)**.

Chaque établissement de la région des Hauts-de-France construit un Programme Pluriannuel d'Orientation qui engage et fédère tous les acteurs, dans une volonté de lisibilité et de cohérence. Ce programme implique également les familles dans une démarche co-éducative. Il s'intègre au projet d'établissement et entre en interaction avec le contrat d'objectifs et le processus d'évaluation de l'établissement.

Il s'articule autour de trois axes pédagogiques, déclinés dans le cadre des heures dédiées à l'orientation :

- Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle,
- Découvrir le monde économique et professionnel et les métiers,
- Découvrir les différentes voies de formation.

Dans le cadre du CPRDFOP, plusieurs bassins (Dunkerque, Sambre-Avesnois, Boulogne-Montreuil) et un département (Aisne) expérimentent des PPO de territoire dans une volonté de mobilisation des acteurs et partenaires, d'optimisation des ressources et d'élaboration d'un plan d'actions partagé sur un territoire.

Vous trouverez, pour cette année, **le guide d'accompagnement à l'élaboration et à la mise œuvre, actualisé pour le collège**. Il permet d'établir un diagnostic et de formaliser le plan spécifique de votre établissement.

Les collèges transmettront leur PPO via l'adresse dédiée : draio-ppo@region-academique-hdf.fr au plus tard **pour le 30 mars 2025**.

S'agissant des lycées, des outils actualisés seront transmis au cours de l'année.

Les corps d'inspection accompagneront les enseignants dans la prise en compte de l'accompagnement à l'orientation au cœur de la classe et au sein de leur discipline.

Les inspecteurs référents de chaque établissement et les IEN IO, en lien avec les directeurs de CIO et les Psychologues de l'Education nationale, sont vos interlocuteurs privilégiés dans cette mise en œuvre.


Vous pourrez vous appuyer sur l'offre de ressources riches et complètes de l'ONISEP.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe « découverte du monde économique professionnel et des métiers » du PPO, vous pourrez solliciter les compétences de la Région, notamment par son dispositif des « Ambassadeurs Métiers » porté par Proch'Orientation.

Des actions de formation relatives à l'accompagnement à l'orientation sont également proposées au Plan Régional Académique de Formation afin de faciliter la mise en œuvre du PPO et des temps dédiés à l'orientation.

Nous savons compter sur votre engagement au profit des jeunes de la région académique et nous vous en remercions.

Pierre MOYA



Valérie CABUIL

